

# Entreprises

Var Très Haut Débit, en charge du déploiement du réseau de la fibre optique, vous accompagne dans votre démarche avec la mise à disposition d'informations afin de faciliter votre parcours pour obtenir la fibre.

## Les acteurs

- **Fournisseurs d'Accès Internet** : A la demande **d'un professionnel**, les Fournisseurs d'Accès Internet raccordent le client à partir des fibres mises en place sur le réseau de Var THD. Ils vous conseilleront pour **choisir l'offre fibre** la plus adaptée à vos besoins.
- **VAR THD** : Le réseau d'initiative publique Var THD est chargé de **planifier et faire réaliser les travaux** de raccordement du réseau fibre de votre local ou locaux professionnel(s) au réseau fibre de Var THD. Var THD propose également des **solutions de fibre dédiée**, qui garantit la distribution de la fibre jusque dans votre entreprise.
- **Professionnel** : Une fois éligible à la fibre, vous devez contacter le fournisseur d'accès internet présent sur le réseau de votre choix. Il procédera au raccordement de votre local ou locaux professionnel(s) et vous aidera à choisir l'offre la plus adaptée à vos besoins.

## Les démarches pour être raccordé à la fibre

### Testez votre éligibilité

Vérifiez votre éligibilité sur le réseau fibre de Var THD afin de connaître la **disponibilité de la fibre optique** à votre local ou locaux professionnel(s).

Dans l'outil d'éligibilité, vous devez **renseigner votre adresse complète**, puis cliquer sur la pastille représentant votre local/entreprise. Cette pastille peut-être de différentes couleurs en fonction de **l'état du déploiement** de la fibre dans votre commune :

- **La pastille de votre local est Jaune** : La fibre est en cours de déploiement. Les études de terrain sont en cours de réalisation, des techniciens relèvent les adresses et étudient la meilleure manière pour raccorder le local ou les locaux professionnels.
- **La pastille de votre local est Orange** : La fibre arrive dans votre quartier. Les travaux de déploiement sont en cours, l'armoire de rue pour desservir votre quartier est installée.
- **La pastille de votre logement est noire** : L'éligibilité de votre local professionnel à la fibre est temporairement bloquée. Il y a plusieurs raisons à cela.

**Soit** Var Très Haut Débit **a constaté** lors des travaux une conduite ou un poteau endommagé (enfouissement de la chaussée, écrasement des conduites, dégradation des poteaux suite à des intempéries,...) Var Très Haut Débit doit donc **réparer ces infrastructures** après avoir obtenu l'autorisation d'Orange ou d'Enedis.

**Soit**, nous avons constaté après contrôle une **incohérence de l'information administrative et technique** dans les différentes bases de données.

Dans ce cas Var Très Haut Débit doit réaliser les **corrections** avec l'ensemble des **acteurs concernés**.

- **La pastille de votre local est Bleue** : La fibre est prochainement disponible à votre local professionnel. Le déploiement est en cours de finalisation, des opérations de contrôle qualité ont lieu durant **1 à 3 mois** selon le <https://www.vartreshautdebit.fr/professionnels-entreprises/entreprises?>

deploiement est en cours de finalisation, des opérations de contrôle qualité ont lieu durant **1 à 3 mois** selon la complexité du réseau.

- > **La pastille de votre local est verte** : La fibre est disponible à votre local. Vous pouvez maintenant **souscrire à une offre fibre** chez l'un des fournisseurs d'accès internet présents sur le réseau.



[Testez votre éligibilité](#)

## Contactez l'opérateur commercial de votre choix



[FAI présents sur le réseau](#)

## Pour raccorder un nouveau bâtiment

Afin que votre bâtiment soit raccordé au plus tôt, il est impératif d'avoir préparé l'adduction de votre bâtiment au réseau fibre optique. Comme le prévoit la législation : « Décret n° 2017-832 du 5 mai 2017 relatif à l'application de l'article L. 111-5-1-2 du code de la construction et de l'habitation », le propriétaire doit construire son adduction jusqu'en domaine public.

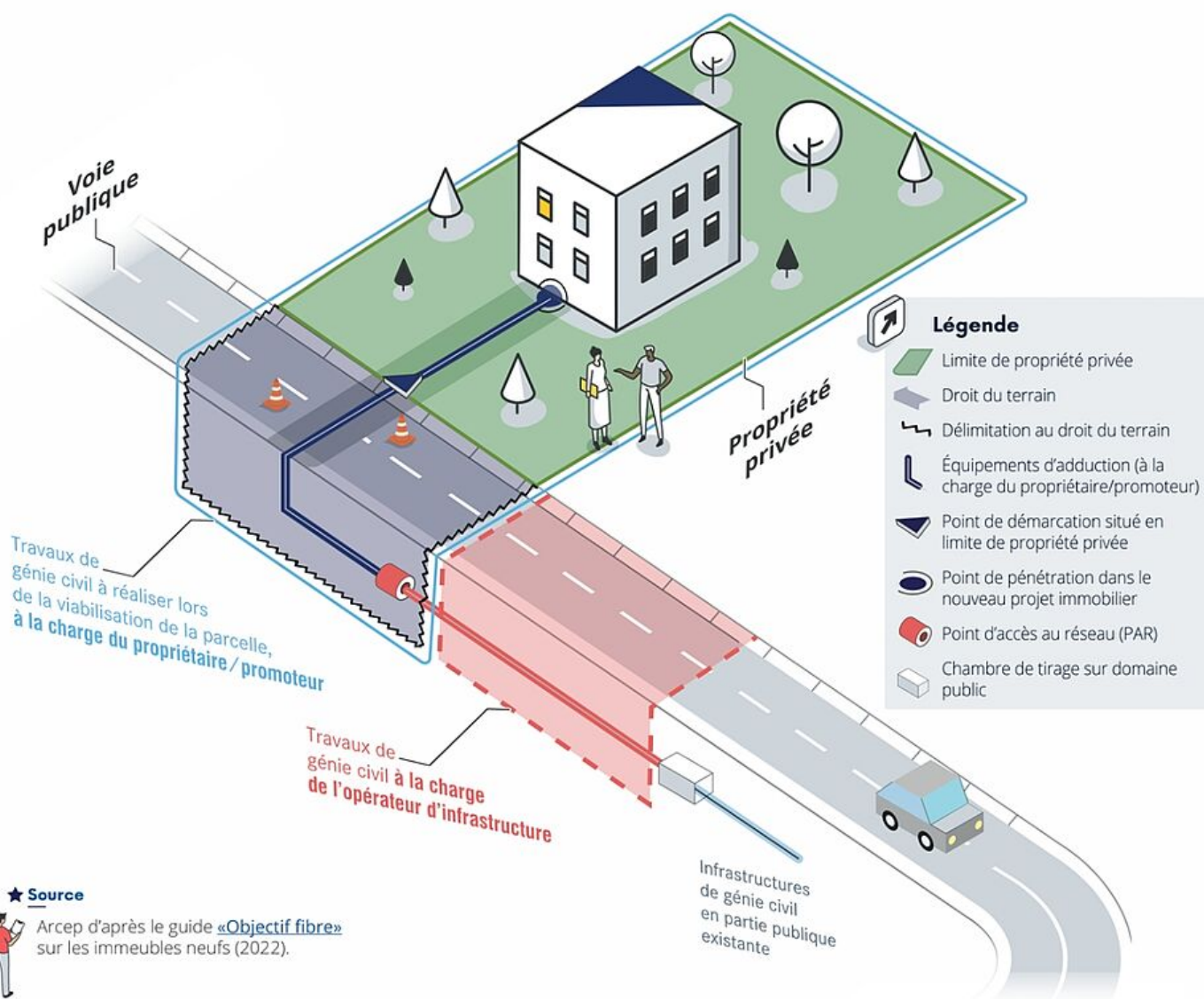
### Qu'est ce qu'une adduction au réseau ou Point d'Accès Réseau (PAR) ?

- Installation des fourreaux depuis le logement jusqu'au Point d'Accès Réseau PAR
- Installation d'un regard 30X30 en limite de propriété

Dans son guide l'Arcep précise: Il s'agit du point d'interconnexion entre les infrastructures déployées par le promoteur et le réseau de l'opérateur d'infrastructure.

03

## Zones de responsabilité de chaque acteur



« Schéma issu du Guide de l'Arcep ». Bien noter qu'un PAR ne nécessite pas à chaque fois une traversée souterraine de voie. Dans certains cas il s'agit de se raccorder au point d'adduction souterrain ou aérien le plus proche.



Les travaux peuvent prendre plusieurs mois selon votre situation. Il est important d'engager vos démarches dès le début de votre construction en même temps que vos démarches pour l'adduction au réseau d'eau et d'électricité

**Vous pouvez déposer votre demande d'adduction au réseau fibre de Var THD en cliquant sur un des liens ci-dessous de nos partenaires**



## Mon Domicile Fibre

### Orizon

*Vous êtes un bureau d'étude spécialisé « Télécom » et vous voulez être référencé sur notre site, merci d'adresser votre demande via notre boîte contact.*



### **Les liens utiles :**

[Raccorder un bâtiment neuf à la fibre optique en zone moins dense : quand et comment entamer les démarches ?](#)

[Guide « Objectif Fibre » sur les immeubles neufs \(2022\)](#)



### **VAR TRÈS HAUT DÉBIT**

66 avenue de l'Amiral  
Daveluy  
83000 TOULON